



CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AGDE - La présentation générale

Les charges financières du SIVOM concernent uniquement le centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde, intéressant trois communes : Agde, Marseillan et Vias. Jusqu'en 2018, trois emprunts étaient encore en cours suite aux travaux d'agrandissement du centre de secours en 2007. En 2019, un des emprunts s'est éteint. Il reste désormais deux emprunts : un de 435.000 euros qui court jusqu'en 2027 et un de 100.000 euros jusqu'en 2026. De manière globale, on remarque logiquement que la part de remboursement des intérêts baisse. Le montant global de l'annuité à régler est de 41 405,07 €.



- La répartition et les taux de participation

Pour déterminer le montant des remboursements dû par les 3 communes concernées, la direction du SIVOM demande au responsable du centre de secours le nombre d'interventions réalisées lors de l'année précédente. Les pourcentages appliqués pour 2024 sont les suivants :

Communes	Nombre d'interventions en 2023	Taux de participation 2024
AGDE	3544	73,20%
MARSEILLAN	726	15,00%
VIAS	571	11,80%
Total	5235	100,00%

